

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
24 juin 2008
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-troisième session
Point 10 de la liste préliminaire*
Rapport de la Commission de consolidation de la paix

Conseil de sécurité
Soixante-troisième année

**Rapport de la Commission de consolidation
de la paix sur les travaux de sa deuxième session****I. Introduction**

1. Le présent rapport a été établi en application des résolutions 60/180 de l'Assemblée générale et 1645 (2005) du Conseil de sécurité, dans lesquelles la Commission de consolidation de la paix était priée de présenter tous les ans à l'Assemblée un rapport que celle-ci examinera à l'occasion d'un débat annuel. Aux termes de la résolution 1646 (2005), ce rapport doit aussi être présenté au Conseil de sécurité, qui y consacrera un débat annuel. Le présent rapport passe en revue les travaux que la Commission de consolidation de la paix a menés pendant sa deuxième session, tenue du 23 juin 2007 au 22 juin 2008.

II. Activités de la Commission

2. Au début de la période à l'examen, la Commission a élu son nouveau Président, Yukio Takasu (Japon), et ses Vice-Présidents, Carmen Gallardo Hernandez (El Salvador) et Leslie Kojo Christian (Ghana). Johan L. Løvald (Norvège) et Frank Majoor (Pays-Bas) ont respectivement présidé les formations Burundi et Sierra Leone. Le 19 décembre 2007, le Comité d'organisation a approuvé la nomination de Maria Luiza R. Viotti (Brésil) à la présidence de la formation Guinée-Bissau. Le 12 juin 2008, le Comité d'organisation a par ailleurs approuvé la nomination de Jan Grauls (Belgique) à la présidence de la formation République centrafricaine. Quant au Groupe de travail sur les enseignements de l'expérience, il était présidé par El Salvador. Les différentes formations, y compris le Comité d'organisation, se sont réunies régulièrement et ont examiné des questions relevant de leurs domaines de compétences respectifs.

* A/63/50.



A. Comité d'organisation

3. Pendant la deuxième session, le Comité d'organisation a tenu en moyenne une séance officielle par mois, pour examiner des questions d'organisation et de fond, et n'a organisé des séances officielles que selon les besoins. Les présidents des formations de la Commission se sont rencontrés régulièrement, ce qui a contribué à étoffer l'ordre du jour des séances du Comité d'organisation et, d'une manière générale, le programme de travail de la Commission. De plus, les 18 et 19 janvier 2008, le Président a organisé un séminaire informel au cours duquel tous les membres du Comité d'organisation se sont livrés à un examen stratégique des activités de la Commission, en particulier celles qui avaient trait à la mobilisation de ressources et au renforcement de la coordination. Le Secrétaire général, qui était présent à l'inauguration du séminaire, a évoqué à cette occasion l'appui qu'il apportait aux travaux de la Commission.

4. Dans son discours d'investiture, prononcé devant le Comité d'organisation le 27 juin 2007, le Président a présenté un plan de route et recensé un certain nombre de grandes questions que la Commission aurait à étudier pendant sa deuxième année de fonctionnement. Plusieurs de ces priorités ont constitué dans une large mesure le fondement du programme de travail et de l'action du Comité d'organisation pendant la période à l'examen, que les contributions du Bureau d'appui à la consolidation de la paix sont venues étayer.

Relations avec les principaux organes des Nations Unies

5. Le Président a collaboré régulièrement et directement avec les Présidents de l'Assemblée générale, du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social, qu'il a consultés au sujet de questions concernant le travail de la Commission et les moyens de renforcer les relations entre ces organes et elle.

6. Les 10 et 17 octobre 2007 respectivement, le Président s'est adressé à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité à l'occasion des débats annuels consacrés au rapport de la Commission sur les travaux de sa première session (A/62/137-S/2007/458). La Commission a pu, lors de ces deux débats, consulter l'ensemble des Membres de l'Organisation au sujet de questions théoriques et institutionnelles touchant directement ses travaux. La majorité des États Membres ont jugé encourageants et de bon augure les progrès accomplis par la Commission pendant sa première année de fonctionnement, mais ils ont tout de même souligné qu'elle devait s'employer, tout en renforçant sa collaboration avec les pays inscrits à son ordre du jour, à obtenir davantage de résultats concrets pour chacun des pays concernés.

7. Le Président de l'Assemblée générale a invité le Président du Comité d'organisation à participer à une séance plénière officielle, tenue le 29 janvier 2008, afin qu'il informe l'Assemblée des progrès accomplis par la Commission depuis le débat général de l'Assemblée qui s'était déroulé en octobre 2007. Le Président du Comité d'organisation a pu à cette occasion dialoguer avec l'ensemble des Membres de l'Organisation et solliciter l'appui des États Membres en faveur des pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission.

8. Le Président du Comité d'organisation a aussi participé à un séminaire consacré à l'élaboration d'une stratégie globale et cohérente de prévention des conflits, en particulier en Afrique, que le Groupe de travail spécial sur la prévention

et le règlement des conflits en Afrique du Conseil de sécurité avait organisé le 6 décembre 2007. Il est en outre intervenu lors d'une séance de haut niveau du Conseil de sécurité organisée le 16 avril 2008 avec le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, et lors des débats que le Conseil de sécurité a consacrés à la réforme du secteur de la sécurité et à la consolidation de la paix après les conflits, les 12 et 20 mai 2008 respectivement.

9. Soucieux d'assurer un suivi des missions confiées à la Commission et des références faites à celle-ci dans les résolutions, décisions et déclarations des trois organes principaux, le Comité d'organisation a chargé le Bureau d'appui à la consolidation de la paix de répertorier toutes ces missions et références, dont la liste a été distribuée au Comité d'organisation le 1^{er} novembre 2007, sous la forme d'un document officiel. Il en est clairement ressorti que les travaux de la Commission étaient de plus en plus utiles au système des Nations Unies et cet exercice a permis de mieux définir la compétence et les mandats respectifs des principaux organes eu égard à la consolidation de la paix.

Sensibilisation du public et retentissement des activités de la Commission de consolidation de la paix

10. Pendant la période considérée, le Président a aussi participé à plusieurs manifestations publiques consacrées à la consolidation de la paix et au travail de la Commission, qu'avaient organisées divers acteurs, parties prenantes et partenaires existants et potentiels, comme Genève internationale (6 novembre 2007), le Gouvernement japonais (24 janvier 2008) et l'Union interparlementaire (13 juin 2008) ainsi qu'à un certain nombre de manifestations mises sur pied par d'autres parties prenantes. La participation du Président s'inscrivait dans le cadre d'une vaste stratégie de sensibilisation et de mobilisation visant à appeler l'attention sur la Commission, à accroître le retentissement de ses travaux dans différentes régions et à faire mieux connaître son action.

Relations avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, les organisations régionales et sous-régionales et les institutions financières internationales

11. À plusieurs reprises, y compris lors du premier séminaire de la Commission, le Comité d'organisation a invité des représentants des fonds, organismes et programmes des Nations Unies concernés à faire des exposés à l'intention de ses membres et à dialoguer avec eux, ce qui a été l'occasion de promouvoir le travail effectué par la Commission pour établir des partenariats et rendre plus cohérentes les activités menées dans le système des Nations Unies et en dehors.

12. Le 17 avril 2008, le Comité d'organisation s'est entretenu avec le Président du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine dans le but de renforcer à l'avenir les échanges et la collaboration entre la Commission et le Conseil. Il s'agissait d'une rencontre cruciale compte tenu de l'évolution des efforts déployés par l'Union africaine pour mettre en œuvre son cadre politique de reconstruction et de développement postconflit qui, comme les stratégies intégrées de consolidation de la paix de la Commission, rapproche sécurité, développement et droits de l'homme, composantes essentielles d'une paix durable comme le soulignait le Document final du Sommet mondial de 2005 (résolution 60/1 de l'Assemblée générale). Dans cet esprit, le Sous-Secrétaire général chargé du Bureau d'appui à la consolidation de la

paix a lui aussi fait un exposé à l'intention du Conseil de paix et de sécurité en mars 2008, à Addis-Abeba. Le Président de la Commission de consolidation de la paix s'est rendu quant à lui à la Commission européenne et au Parlement européen à Bruxelles, les 27 et 28 mai, où il a participé à un échange de vues et engagé l'Union européenne/la Communauté européenne à continuer de prendre part aux activités de la Commission de consolidation de la paix.

13. Le Comité d'organisation a multiplié les échanges avec les institutions financières internationales et les entités opérationnelles du système des Nations Unies. À l'occasion de deux visites au siège du Fonds monétaire international (FMI) et à celui de la Banque mondiale à Washington le 14 février et le 31 mars 2008 respectivement, le Président a eu un échange de vues avec les hauts responsables de ces deux institutions au sujet des moyens de renforcer les relations entre la Commission et les institutions financières internationales, de favoriser l'échange d'informations entre elles et de garantir la cohérence de leur travail et de leurs activités.

Inscription de pays supplémentaires à l'ordre du jour de la Commission de consolidation de la paix

14. Tout en respectant la responsabilité première de la Commission vis-à-vis des organes visés au paragraphe 12 des résolutions ayant présidé à sa création, le Président a lancé de vastes consultations au sein du Comité d'organisation et auprès desdits organes afin de déterminer le moyen le plus approprié pour la Commission de contribuer à la sélection des pays, qui ont la possibilité de demander à être inscrits à l'ordre du jour de ses travaux. Ces échanges attestent du vif intérêt que la Commission porte à l'entretien de relations dynamiques avec les entités compétentes. Le 16 octobre et le 19 novembre 2007, le Président a organisé des débats officiels à ce sujet et élaboré un document à caractère non officiel sur les points à prendre en considération au moment d'inscrire un nouveau pays à l'ordre du jour de la Commission de consolidation de la paix, qui a été examiné lors d'une séance officielle que le Comité d'organisation a tenue le 19 novembre, puis porté à l'attention des présidents des organes compétents.

15. Le Conseil de sécurité lui ayant officiellement demandé de donner un avis sur les priorités en matière de consolidation de la paix en Guinée-Bissau (A/62/736-S/2007/744), le Comité d'organisation a tenu une séance officielle le 19 décembre 2007. Le Ministre de la défense de la Guinée-Bissau, qui participait à cette séance par visioconférence, a donné des précisions sur la demande faite par son gouvernement, qui sollicitait l'inscription de son pays à l'ordre du jour de la Commission. À cette même séance, le Comité d'organisation a décidé d'inscrire la Guinée-Bissau à l'ordre du jour de la Commission et d'établir une nouvelle formation pour ce pays.

16. Le Conseil de sécurité lui ayant officiellement demandé de donner un avis sur les priorités en matière de consolidation de la paix en République centrafricaine (A/62/864-S/2008/383), le Comité d'organisation a tenu une séance officielle le 12 juin 2008. Le Président de la République centrafricaine, qui participait à cette séance, a donné des précisions sur la demande faite par son gouvernement, qui sollicitait l'inscription de son pays à l'ordre du jour de la Commission. À cette même séance, le Comité d'organisation a décidé d'inscrire la République

centrafricaine à l'ordre du jour de la Commission et d'établir une nouvelle formation pour ce pays.

17. Conformément au paragraphe 12 des résolutions ayant présidé à la création de la Commission, la demande présentée par le Gouvernement de la Côte d'Ivoire pour que ce pays soit inscrit à l'ordre du jour de la Commission a été transmise au Conseil de sécurité, pour examen, le 25 avril 2008, et elle a été portée à l'attention de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social et du Secrétaire général.

Examen des grandes stratégies et des orientations générales en matière de consolidation de la paix

18. En novembre 2007, le Comité d'organisation s'est penché sur les modalités à suivre pour examiner les stratégies et les grandes orientations concernant l'exécution par la Commission de ses fonctions, telles qu'elles sont définies au paragraphe 2 des résolutions ayant présidé à sa création. Le Comité d'organisation est convenu que les débats officiels consacrés à ces stratégies et orientations devraient compléter les travaux des formations par pays et du Groupe de travail sur les enseignements de l'expérience, et non faire double emploi, et que les résultats obtenus pourraient être communiqués à davantage d'acteurs et de parties prenantes œuvrant en faveur de la consolidation de la paix, dans le système des Nations Unies et en dehors, à qui ils pourraient être utiles.

19. Le 19 février 2008, le Comité d'organisation a tenu un débat sur la façon dont la Commission de consolidation de la paix pourrait promouvoir le rôle du secteur privé vis-à-vis de la consolidation de la paix. Des représentants du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), de la Société financière internationale de la Banque mondiale, et du Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux étaient invités et ont évoqué les domaines dans lesquels leurs entités respectives et la Commission pourraient collaborer aux fins de favoriser la participation du secteur privé, aux échelons national et international, à la consolidation de la paix. Les participants ont également fait part de leurs points de vue et de leurs propositions pour renforcer le flux de ressources humaines et financières émanant de sources privées vers les pays sortant d'un conflit. Par la suite, une équipe spéciale, au sein de laquelle l'Indonésie jouait le rôle de facilitateur, a été mise sur pied au niveau de l'exécution pour étudier de près les moyens concrets qu'aurait la Commission de contribuer au renforcement du rôle du secteur privé dans la consolidation de la paix après les conflits, conformément à sa mission consistant à rapprocher tous les acteurs concernés en vue de mobiliser un appui et des ressources. Cette équipe examinera trois domaines précis, à savoir le microfinancement, les envois de fonds et les partenariats avec des fondations privées. Le 19 juin 2008, le Facilitateur a présenté au Comité d'organisation le document final issu des travaux de l'équipe spéciale. Le Comité d'organisation a pris note avec satisfaction du travail accompli par l'équipe spéciale et du document final.

20. Le 13 mai 2008, le Comité d'organisation a tenu un débat sur le rôle de la Commission dans l'établissement de synergies stratégiques au service de la consolidation de la paix, au cours duquel le Représentant permanent de la Mission des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies et le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix ont donné leur point de vue sur la question et dialogué avec les membres du Comité d'organisation.

21. Le 19 juin 2008, sur l'invitation du Comité d'organisation, Joaquim Chissano, Président du Forum des anciens chefs d'État et de gouvernement africains, a présenté un exposé au Comité intitulé « Consolidation de la paix en vue de l'édification d'États capables en Afrique ».

Procédure et méthodes de travail

22. Le Comité d'organisation a adopté une approche pragmatique pendant sa deuxième année de fonctionnement et reconnu qu'il devait continuer de se doter de pratiques souples au regard des questions de procédure qui n'étaient pas visées initialement dans son règlement intérieur provisoire ni dans ses méthodes de travail, notamment la publication de conclusions et de recommandations et le recours à la procédure d'approbation tacite pour les questions de procédure ordinaires.

23. Le 19 décembre 2007, le Comité d'organisation s'est mis d'accord sur un arrangement concernant la participation de la Communauté européenne, représentée par la présidence du Conseil de l'Union européenne et de la Commission européenne, aux réunions des formations par pays de la Commission.

Financement des missions

24. Le 18 octobre 2007, le Comité d'organisation a chargé son président de prier le Président de l'Assemblée générale de demander à la Commission des questions administratives et budgétaires (Cinquième Commission) de l'Assemblée d'examiner le paragraphe 43 (consacré au financement des missions sur le terrain) du rapport de la Commission sur les travaux de sa première session (A/62/137-S/2007/458). Par la suite, la Cinquième Commission ayant approuvé une recommandation du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, la Commission de consolidation de la paix a pu financer ses missions dans les trois pays qui étaient à l'examen entre avril et juin 2008 (résolution 62/245 de l'Assemblée générale).

B. Formation Burundi

25. Pendant sa deuxième année de travail avec le Burundi, la Commission s'est employée à mettre au point un mécanisme conjoint de contrôle et de suivi destiné au Cadre stratégique pour la consolidation de la paix au Burundi (PBC/1/BDI/4, annexe) et satisfaisant à une première série d'engagements, tout en continuant de surveiller de près l'action menée pour consolider la paix dans le pays.

26. Du 5 au 7 septembre 2007, le Président de la formation Burundi a mené une mission d'enquête dans le pays pour étudier trois problèmes qui entravaient les efforts déployés par le Burundi pour consolider la paix et risquaient d'engendrer une crise : la précarité de la situation budgétaire, l'impasse parlementaire, qui bloquait toute action législative, et le retrait du Palipehutu-FNL du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance le 21 juillet 2007. Se fondant sur le rapport établi par le Président, la Commission a formulé des conclusions et des recommandations dans lesquelles elle engageait le Gouvernement et d'autres parties prenantes à prendre les mesures nécessaires pour surmonter sans tarder ces obstacles (voir PBC/2/BDI/2). Les membres de la formation Burundi ont salué la décision prise par la Commission de publier des conclusions et des recommandations sur certaines questions soulevées dans le cadre du contrôle du processus de consolidation de la paix, et ils lui ont recommandé de poursuivre sur cette lancée.

27. Le 5 décembre 2007, la Commission, réunie en formation Burundi, a adopté un mécanisme conjoint de contrôle et de suivi pour le Cadre stratégique pour la consolidation de la paix au Burundi (PBC/2/BDI/4), définissant des jalons et des indicateurs aux fins de l'évaluation périodique des progrès accomplis sur la voie de la consolidation de la paix dans le pays. Ce mécanisme a été élaboré conjointement par le Gouvernement burundais et la Commission. Des partenaires de premier plan sur le terrain, en particulier des représentants des entités ayant pris part à la mise au point du Cadre stratégique (organisations de la société civile, associations de femmes et partenaires internationaux), ont eux aussi participé à la définition des jalons et des indicateurs, qui permettront au Gouvernement burundais et à ses partenaires d'assurer ensemble un suivi et d'évaluer leurs contributions respectives au Cadre stratégique.

28. Le 6 décembre 2007, sur la demande du Conseil de sécurité, le Président de la formation Burundi a informé celui-ci de l'état de la situation politique dans le pays. Le 19 décembre 2007, le Conseil de sécurité s'est félicité de la participation active de la Commission de consolidation de la paix aux travaux concernant le Burundi, notamment la mise au point définitive avec le Gouvernement burundais du Cadre stratégique et l'adoption du Mécanisme de contrôle et de suivi, dont il a dit attendre avec intérêt la mise en œuvre dans le même esprit de partenariat (résolution 1791 (2007) du Conseil).

29. Le 6 février 2008, la formation Burundi a arrêté un plan de travail annuel, axé sur deux séries d'activités : a) celles visant à remplir les engagements découlant du Cadre stratégique et du Mécanisme de contrôle et de suivi; et b) celles permettant de contrôler le processus de consolidation de la paix et de conseiller les parties prenantes concernées. Compte tenu du retour dans le pays des personnes qui s'étaient réfugiées en République-Unie de Tanzanie et des crédits additionnels qui devraient être nécessaires de ce fait, la date de la réunion thématique consacrée à la recherche de solutions durables aux questions foncières a été avancée au 27 mai 2008.

30. Les 22 et 23 février 2008, le Président de la formation Burundi a pris part à une réunion d'envoyés spéciaux pour le Burundi organisée au Cap (Afrique du Sud) par la mission de facilitation sud-africaine. Les participants sont convenus d'un programme d'action visant à faire avancer le processus de paix au Burundi. Après avoir étudié le rapport établi par le Président de la formation à l'issue de cette rencontre, la Commission a formulé des conclusions et des recommandations concernant la situation au Burundi (voir PBC/2/BDI/7), dans lesquelles elle s'est félicitée de l'engagement actif et soutenu de l'Union africaine, de l'Initiative régionale pour la paix au Burundi et du Bureau intégré des Nations Unies au Burundi (BINUB). Elle a noté avec satisfaction que le mandat de la mission de facilitation sud-africaine avait été reconduit jusqu'au 31 décembre 2008 et elle a fait des recommandations aux parties prenantes au processus de paix dans le but d'assurer la bonne mise en œuvre de l'Accord général de cessez-le-feu conclu en 2006 entre le Gouvernement burundais et le Palipehutu-FNL.

31. Les 28 et 29 février 2008, les Présidents des formations Burundi et Sierra Leone se sont rendus au Groupe de la Banque mondiale et au FMI pour sensibiliser ces institutions aux objectifs du Cadre stratégique et au travail effectué par la Commission auprès du Burundi. Le débat avec le FMI a été l'occasion de faire le point sur la contribution du Président de la formation Burundi au règlement de la

crise budgétaire qu'avait connue le pays en 2007 et d'évoquer la possibilité d'une collaboration dans le cadre de la suite donnée au sixième examen mené au titre de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance. Cette visite a également permis aux deux Présidents d'avoir des échanges de vues avec des représentants du Gouvernement américain et de s'employer à obtenir qu'ils appuient le travail de la Commission, en particulier dans les cas du Burundi et de la Sierra Leone.

32. Du 10 au 15 mai 2008, une délégation composée de sept membres de la formation Burundi s'est rendue dans le pays pour y rassembler des informations de première main concernant la situation sur le terrain, en particulier s'agissant de la reprise des affrontements entre le Palipehutu-FNL et la Force de défense nationale, à l'issue d'attaques perpétrées par le Palipehutu-FNL en avril 2008, et l'impasse dans laquelle le Parlement s'était trouvé pendant une longue période au début de l'année. Cette visite a aussi été l'occasion d'examiner les préparatifs du premier examen semestriel devant être effectué le 23 juin 2008 et d'appeler l'attention de la communauté internationale sur les efforts déployés au Burundi pour consolider la paix. Dix représentants de la Commission travaillant au Burundi se sont joints à la délégation qui arrivait de New York. Le 22 mai 2008, le Président a informé le Conseil de sécurité, sur la demande de celui-ci, de la situation régnant dans le pays.

33. Le Bureau d'appui à la consolidation de la paix a fait distribuer un document répertoriant de manière détaillée les ressources disponibles et les contributions faites par différentes parties prenantes au profit de la consolidation de la paix au Burundi, afin de permettre à la formation de mieux concentrer ses efforts, en particulier dans les domaines de la mobilisation de ressources et de la coordination de l'appui apporté au Burundi par la communauté internationale. Cet inventaire a été pris en compte dans le premier rapport semestriel sur la mise en œuvre du Cadre stratégique pour la consolidation de la paix au Burundi.

34. Le premier examen semestriel a eu lieu le 23 juin 2008. Ce fut l'occasion d'évaluer les progrès accomplis par le Gouvernement burundais, la Commission et d'autres parties prenantes, au regard des jalons arrêtés d'un commun accord figurant dans la matrice du Mécanisme de contrôle et de suivi du Cadre stratégique et d'adopter les recommandations formulées lors de l'examen semestriel et la mise en œuvre du Cadre stratégique pour la consolidation de la paix au Burundi (PBC/2/BDI/9).

C. Formation Sierra Leone

35. Dans sa deuxième année de collaboration avec la Sierra Leone, la Commission a fait porter ses efforts sur les élections nationales et la transition démocratique, l'établissement de la version définitive du Cadre de coopération pour la consolidation de la paix, l'accroissement du nombre de donateurs et le renforcement des partenariats et de la coordination entre le Gouvernement et les donateurs.

36. Donnant suite à la demande formulée par le Conseil de sécurité pour qu'il y ait un suivi des progrès réalisés et de l'évolution de la situation dans la période précédant les élections présidentielle et législatives du 11 août 2007, la formation Sierra Leone a tenu trois réunions officieuses et une réunion officielle sur la question. Toutes les parties concernées, que ce soit au niveau national ou international, ont participé à ces réunions, lesquelles ont constitué une tribune utile

pour exposer les préoccupations et évaluer les progrès accomplis touchant la préparation des élections.

37. Le 22 juin 2007, la formation Sierra Leone a adopté une déclaration du Président sur les élections présidentielle et législatives du 11 août 2007 (PBC/1/SLE/4), qui a été communiquée à l'Assemblée générale, au Conseil de sécurité et au Conseil économique et social. Dans cette déclaration, la Commission a salué les efforts déployés par le Gouvernement sierra-léonais, les organismes des Nations Unies et les partenaires internationaux pour préparer les élections. Elle a déclaré qu'elle considérait les élections comme une étape vitale de la consolidation de la paix et pour la démocratie en Sierra Leone et appelé toutes les parties prenantes à faire tout ce qui était en leur pouvoir pour que les élections se déroulent dans le calme et conformément aux normes internationales. La Commission a encouragé les partis politiques et leurs partisans à respecter le Code de conduite des partis politiques, et les représentants des médias, le Code de conduite des médias, et les a invités à soutenir la participation des femmes et des jeunes aux élections. La tenue des élections, le 11 août, et du second tour de l'élection présidentielle, le 5 septembre, ainsi que la passation pacifique du pouvoir d'un dirigeant élu démocratiquement à un autre, étaient des réalisations remarquables de la population sierra-léonaise.

38. Le Président de la formation Sierra Leone s'est rendu dans le pays, où il a séjourné du 9 au 15 octobre 2007 pour rencontrer le nouveau Gouvernement élu et déterminer par quels moyens concrets la Commission pourrait aider les autorités dans leurs efforts en faveur de la paix, de la réconciliation et du relèvement économique. Au cours de cette visite, la nécessité d'établir la version définitive du Cadre de coopération pour la consolidation de la paix a été soulignée. Les participants ont conclu que la Commission devrait également envisager d'ajouter le secteur énergétique à la liste des domaines prioritaires qui avaient été préalablement répertoriés, à savoir la bonne gouvernance, l'emploi et l'autonomisation des jeunes, la réforme du secteur de la sécurité, et le renforcement des capacités.

39. Lors du débat thématique que la formation Sierra Leone a tenu le 21 novembre 2007 sur le secteur de l'énergie, le Gouvernement sierra-léonais a demandé à la Commission de mobiliser des moyens supplémentaires pour soutenir les mesures urgentes qu'il devait prendre face à la crise énergétique, et d'adopter une stratégie à moyen terme pour le secteur de l'énergie, notant que l'énergie était un élément essentiel pour répondre à tous les autres besoins en matière de consolidation de la paix.

40. Le 12 décembre, la Commission de consolidation de la paix et le Gouvernement sierra-léonais ont adopté un cadre de coopération pour la consolidation de la paix (PBC/2/SLE/1). La Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale, Zainab Bangura, qui représentait le Gouvernement sierra-léonais à la réunion de signature, a souligné que son gouvernement était résolu à mettre en œuvre le cadre de coopération et que la réalisation de certains des engagements devrait tenir compte des conclusions du processus de révision constitutionnelle en cours. Toutes les parties intéressées ont souligné que le cadre de coopération devrait guider les travaux de la Commission et du Gouvernement; en appelant l'attention sur les principales difficultés en matière de consolidation de la paix qui existaient dans les stratégies et engagements en place au niveau national, et en assurant leur bonne exécution en temps voulu. Elles ont également souligné que,

dans ce cadre, la coopération de la Sierra Leone avec la Commission serait instaurée sur la base de la maîtrise des activités par le pays, de la responsabilité mutuelle et d'un engagement durable. La Commission s'est engagée à utiliser le Cadre de coopération pour favoriser le dialogue et renforcer les partenariats entre la Sierra Leone et ses partenaires internationaux, et à mobiliser des moyens supplémentaires en faveur des efforts de consolidation de la paix. Le 14 décembre 2007, le Président de la formation Sierra Leone a informé le Conseil de sécurité, à sa demande, des progrès réalisés en la matière.

41. Le Cadre de coopération ayant été adopté, la Commission a concentré ses efforts sur les trois principaux objectifs suivants : la mobilisation d'un appui en faveur de la mise en œuvre des engagements prévus dans le Cadre de coopération; l'augmentation du nombre des donateurs en Sierra Leone; et le lancement de nouvelles activités ou l'expansion des activités en cours dans les domaines prioritaires de la consolidation de la paix.

42. Le 17 janvier 2008, la formation Sierra Leone est convenue d'un plan de travail pour mobiliser des ressources, et mener des actions de sensibilisation et de communication. Le Président s'est ensuite rendu à Washington, à Londres, à Bruxelles, à Berlin et à La Haye pour rencontrer des représentants du secteur privé, des fondations et des institutions financières internationales, afin de faire connaître le Cadre de coopération et de mobiliser des appuis politiques et financiers en faveur de sa mise en œuvre. Ce document a également été communiqué à tous les intéressés par le biais d'une lettre conjointe de la Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale de la Sierra Leone et du Ministre de la coopération pour le développement des Pays-Bas.

43. Outre les actions de communication et de mobilisation des ressources, au premier semestre de 2008, la formation Sierra Leone a aussi concentré son attention sur l'aide à apporter dans le cadre des élections municipales et la mise en œuvre du plan d'urgence pour le secteur énergétique. Lors des réunions de la formation Sierra Leone, qui se sont tenues les 14 février et le 18 mars 2008, sur le thème des élections municipales et de l'énergie, un appel rigoureux a été lancé, sollicitant des contributions au Fonds commun du PNUD pour les élections municipales, afin de combler le déficit qui s'élevait à près de 13 millions de dollars.

44. Du 21 au 25 avril 2008, le Président a entrepris une mission pour faire le point sur la mise en œuvre du Cadre de coopération et préparer une consultation de haut niveau avec les parties prenantes et l'examen semestriel du Cadre de coopération devant avoir lieu, les 19 mai et 19 juin, respectivement. La visite du Président a mis en évidence de nouveaux éléments, les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Cadre de coopération, en particulier dans les domaines de la justice et de la réforme du secteur de la sécurité, la lutte contre la corruption, du développement du secteur de l'énergie, et des élections municipales, ainsi que les problèmes rencontrés. Le 7 mai 2008, le Président a informé le Conseil de sécurité, à sa demande, de l'évolution de la situation en Sierra Leone et formulé des recommandations concernant le maintien de la présence intégrée de l'ONU dans le pays.

45. Le 19 mai 2008, une consultation de haut niveau avec les parties prenantes a réuni des membres du Gouvernement sierra-léonais, des hauts représentants des États membres, et des représentants de l'ONU, du secteur privé et de la société civile. Cette consultation visait principalement à obtenir un appui à la mise en œuvre du Cadre de coopération, à instituer de nouveaux partenariats, à rallier

l'adhésion aux initiatives de consolidation de la paix en place et à accroître le nombre de donateurs pour la Sierra Leone. Les difficultés rencontrées pour former des partenariats ont également été examinées lors de cette réunion, ainsi que des idées nouvelles en vue de la mobilisation de ressources, comme le recours au financement commun et à des stratégies sectorielles. Plusieurs parties prenantes se sont engagées à continuer d'apporter ou à accroître leur soutien à la Sierra Leone, dans le respect du Cadre de coopération.

46. Le Président a conduit une visite en Sierra Leone du 1^{er} au 6 juin, afin d'obtenir des informations de première main sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Cadre de coopération et de préparer le prochain examen semestriel.

47. Le 19 juin 2008, la formation Sierra Leone a procédé au premier examen semestriel de la mise en œuvre du Cadre de coopération pour la consolidation de la paix en Sierra Leone et a adopté les conclusions et recommandations auxquelles a abouti cet examen (PBC/2/SLE/8).

D. Formation Guinée-Bissau

48. Sur la base d'une demande formulée le 11 juillet 2007 par le Premier Ministre de Guinée-Bissau, le Conseil de sécurité a, le 11 décembre 2007, prié le pays de s'adresser à la Commission et demandé son avis sur les questions suivantes : a) la capacité du Gouvernement de contrôler et de gérer efficacement les finances publiques et d'introduire une réforme globale du secteur public, comprenant des politiques et des programmes efficaces de lutte contre la corruption; b) l'action menée par le Gouvernement et la communauté internationale pour mettre en place des systèmes de sécurité efficaces, rigoureux et durables, et renforcer l'indépendance de la justice et l'état de droit, en tenant compte en particulier des dangers que posent le trafic de stupéfiants et la criminalité organisée; et c) l'évolution de la responsabilité démocratique et la préparation des élections de 2008. Le Conseil de sécurité a par ailleurs demandé que la Commission lui donne un avis initial sur ces questions dans un délai de 90 jours.

49. Du 23 au 25 janvier 2008, la Présidente de la formation Guinée-Bissau a effectué une mission d'exploration dans le pays afin de se rendre compte par elle-même de la situation et d'établir des contacts sur place avec le Gouvernement et les autres parties prenantes.

50. Le 20 février 2008, une délégation de haut niveau, dirigée par le Premier Ministre bissau-guinéen, Martinho Dafa Cabi, a fait un exposé devant la Commission, résumant les priorités de son gouvernement en matière de consolidation de la paix, ainsi que les enjeux, notamment : a) la réforme de l'administration; b) le renforcement de l'état de droit et la réforme du secteur de la sécurité, y compris l'appui aux élections et au système judiciaire; la démobilisation et la réintégration des soldats et des fonctionnaires de police; la collecte des armes légères et la lutte antimines; c) la promotion de la formation technique professionnelle et de l'emploi des jeunes; et d) le soutien à apporter aux groupes vulnérables, notamment en facilitant l'accès aux services sociaux, en valorisant le capital humain dans le secteur de l'éducation, en modernisant les centres de santé et en y renforçant le capital humain. Une attention particulière a également été accordée à la relance de l'économie et à la remise en état de l'infrastructure, notamment dans le secteur énergétique. Au cours de la réunion, le Président du

Groupe consultatif spécial pour les pays africains qui sortent d'un conflit du Conseil économique et social a fait un exposé sur l'expérience et les travaux du Groupe. À cette réunion, la formation Guinée-Bissau a décidé à l'unanimité que le pays pouvait bénéficier d'un financement du Fonds pour la consolidation de la paix. Le 27 février 2008, le Ministre bissau-guinéen de la défense a participé par liaison vidéo à une réunion de la formation Guinée-Bissau, au cours de laquelle il a exposé les priorités de son pays dans le domaine de la réforme du secteur de la sécurité et souligné la nécessité de fournir une aide pour améliorer les conditions d'existence des soldats, notamment en rénovant les casernes.

51. Le 20 mars 2008, la Présidente a rencontré des hauts représentants de la Banque mondiale à Washington pour examiner les moyens permettant de renforcer la coordination des efforts entre la Banque et la Commission. La Présidente a indiqué que la Banque mondiale tiendrait compte des travaux de la Commission dans le cadre de la prochaine planification des programmes pour le pays.

52. À la fin de mars 2008, le Conseil de sécurité a reçu le dernier rapport du Secrétaire général sur la situation en Guinée-Bissau et sur les activités du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau, et, à sa demande, le 26 mars 2008, la Présidente a fait le point oralement sur l'évolution des travaux de la Commission concernant la Guinée-Bissau. Par ailleurs, la Présidente a adressé une lettre au Président du Conseil de sécurité pour l'informer des conclusions préliminaires de la Commission (A/62/768-S/2008/208), reposant sur la mission d'exploration qu'elle a menée dans le pays, les documents établis par le Bureau d'appui à la consolidation de la paix et les délibérations initiales de la formation Guinée-Bissau. Un document concernant le recensement des ressources et des lacunes en matière de consolidation de la paix en Guinée-Bissau et une note d'information sur la situation en Guinée-Bissau (PBC/2/GNB/5) ont été présentés à la formation les 13 février et 14 mars 2008, respectivement, l'objectif étant d'encourager la coordination des efforts des donateurs et des autres parties concernées. La note d'information susmentionnée a été actualisée en avril 2008 et continuera à s'enrichir afin de rendre compte des nouvelles initiatives de coopération prises en faveur de la Guinée-Bissau.

53. Un projet de cadre stratégique pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau a été examiné dans ses grandes lignes par la formation Guinée-Bissau et présenté ensuite au Gouvernement, pour observations. Les autorités s'emploient actuellement à établir le cadre stratégique, en consultation avec tous les intéressés en Guinée-Bissau et à New York. La version définitive du projet devrait être établie et approuvée par la formation Guinée-Bissau d'ici à juillet 2008.

54. Du 6 au 11 avril 2008, la Commission a effectué une mission en Guinée-Bissau afin de poursuivre le dialogue sur le cadre stratégique pour le pays avec le Gouvernement et les autres parties concernées, aux niveaux national et international. La délégation s'est entretenue avec des représentants du Gouvernement, à tous les niveaux, y compris des partis politiques; de l'armée; de la société civile, notamment le secteur privé; de la communauté diplomatique; et avec l'équipe de pays des Nations Unies. Elle s'est également rendue dans divers endroits en Guinée-Bissau et à l'extérieur du pays, pour se rendre compte de certaines des difficultés majeures rencontrées par le pays en matière de consolidation de la paix. La délégation a également assisté à la cérémonie d'investiture du comité directeur national qui sera chargé des fonds versés par le Fonds pour la consolidation de la paix, coprésidé par

le Gouvernement bissau-guinéen et l'ONU, et où sont représentés les ministères gouvernementaux, les fonds et programmes des Nations Unies, les partenaires bilatéraux et multilatéraux, ainsi que la société civile.

55. À la suite de l'approbation du plan prioritaire intérimaire, le Secrétaire général a alloué une enveloppe de 6 millions de dollars à la Guinée-Bissau imputée sur le Fonds pour la consolidation de la paix. Ce décaissement initial, qui servira à financer des projets concernant la police judiciaire, les casernes, l'emploi des jeunes et les élections, était la première tranche de l'allocation du Fonds à la Guinée-Bissau. Une seconde tranche sera débloquée après l'adoption du cadre stratégique. Ce décaissement rapide s'inscrit dans la logique de la décision prise par la formation Guinée-Bissau de suivre une stratégie en deux volets, qui allie un effort de planification stratégique à une action ciblée visant des résultats à court terme.

E. Groupe de travail sur les enseignements de l'expérience

56. Le Groupe de travail a été créé pour analyser les pratiques optimales et les enseignements tirés sur les questions essentielles en matière de consolidation de la paix. L'objectif du Groupe est d'enrichir les délibérations de la Commission en ce qui concerne les pays figurant à son ordre du jour. Le Groupe de travail invite des spécialistes et des analystes à participer aux travaux de la Commission et bénéficie en outre des connaissances des États Membres qui ont l'expérience des situations d'après conflit. Dans le cadre de ses travaux, il a tiré parti des compétences de divers acteurs internationaux et nationaux au sein du système des Nations Unies, d'organisations de la société civile et d'instituts de recherche.

57. Pendant la deuxième session de la Commission, le Groupe de travail a tenu huit réunions officielles sur les enseignements tirés de l'expérience et les pratiques optimales concernant les domaines suivants : a) l'élaboration et le suivi des cadres de stratégies pour la consolidation de la paix dans les États fragiles; b) les contraintes imposées aux capacités budgétaires dans les pays qui sortent d'un conflit; c) les problèmes en matière d'administration locale et de décentralisation dans les situations d'après guerre; d) les moyens de promouvoir la participation des femmes à la consolidation de la paix; e) la promotion de la justice en période de transition; f) les risques associés à l'absence de mesures visant à trouver une solution au problème des déplacements internes dans les situations d'après guerre; et g) les interactions entre l'environnement, les ressources naturelles, les conflits et la consolidation de la paix.

58. Les conclusions analytiques et les recommandations du Groupe de travail portent sur les travaux des formations par pays. Les notes d'information et les résumés du Président, issus des sessions du Groupe de travail, ont été mis à la disposition de toutes les personnes intéressées par les questions de consolidation de la paix à l'ONU, notamment par le biais du site Web de la Commission, des organismes participant aux efforts de consolidation de la paix, et de l'Initiative de consolidation de la paix menée dans le cadre du Programme sur la politique humanitaire et la recherche en matière de conflits.

59. La réunion du Groupe de travail, qui s'est tenue le 12 juin 2008, a été consacrée à l'examen des grands principes et des pratiques optimales établies jusqu'à présent dans la perspective plus vaste de la consolidation de la paix. Le

19 juin 2008, le Président du Groupe de travail a rendu compte au Comité d'organisation de l'issue de cette réunion du 12 juin.

III. Fonds pour la consolidation de la paix

60. Les annonces de contributions enregistrées par le Fonds pour la consolidation de la paix jusqu'en mars 2008 s'établissaient à 267 millions de dollars, dépassant ainsi l'objectif initial de 250 millions de dollars. Le solide appui dont bénéficie le Fonds de manière générale, ainsi que la diversité de ses donateurs, au nombre de 45, dont 19 nouveaux, qui versent des contributions depuis juin 2007, attestent de l'attachement solide et durable en faveur de la consolidation de la paix.

61. Comme l'a indiqué le Bureau d'appui à la consolidation de la paix, des projets du Fonds sont actuellement exécutés au Burundi et en Sierra Leone à l'aide des fonds débloqués en 2006 au titre des enveloppes de 35 millions de dollars allouées à ces pays. En mai 2008, un montant total de 27,9 millions de dollars avait été débloqué pour 15 projets approuvés au Burundi dans les secteurs prioritaires suivants : sécurité (46 %); démocratie et bonne gouvernance (43,6 %); droits de l'homme (7,9 %); et questions concernant les terres et la propriété (2,5 %). En Sierra Leone, un montant de 15,7 millions de dollars avait été débloqué pour sept projets approuvés dans les secteurs prioritaires suivants : justice et sécurité (64,5 %); emploi et capacité d'action des jeunes (25,5 %); et démocratie et bonne gouvernance (10 %).

62. Outre le Burundi et la Sierra Leone, qui ont été déclarés admissibles pour bénéficier du soutien du Fonds à la première session de la Commission, la Guinée-Bissau a reçu un montant initial de 6 millions de dollars pour s'attaquer aux priorités immédiates en matière de consolidation de la paix, conformément à ce qui est prévu dans le plan prioritaire intérimaire. Cette approche permettra de débloquer des fonds ultérieurs dans le cadre d'un plan prioritaire global, qui doit être conforme au cadre stratégique pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau.

63. Afin d'améliorer la transparence des opérations du Fonds et de mieux faire comprendre les liens qui existent entre la Commission et le Fonds, cette dernière a décidé que le Bureau d'appui à la consolidation de la paix ferait chaque trimestre un exposé en séance officielle, en plus de ses réunions d'information que le Bureau organise régulièrement à l'intention des donateurs, concernant la situation financière et les résultats du Fonds. Les membres de la Commission ont examiné le fonctionnement du Fonds à plusieurs reprises et envisagé diverses possibilités pour renforcer les synergies entre les deux entités. L'approche en deux volets conçue pour la Guinée-Bissau est considérée comme une importante innovation à cet égard et permettra de mieux aligner le plan prioritaire sur le cadre stratégique actuellement examiné par la Commission. Le Secrétaire général présentera un rapport détaillé à l'Assemblée générale, à sa soixante-troisième session, sur les activités menées par le Fonds dans sa deuxième année d'existence.

IV. Analyse des progrès réalisés et indications sur la voie à suivre

64. Tout en saluant les progrès réalisés par ses formations, présentés ci-dessus (voir chap. II), la Commission estime que les nouveaux problèmes qui se présentent à elle appellent des efforts ciblés supplémentaires de la part de ses membres, de ses partenaires et des acteurs concernés tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du système des Nations Unies. Elle tracera la voie à suivre s'agissant de sa coopération avec les pays inscrits à son programme, du rôle précis qu'elle aura à jouer et de l'apport qu'elle pourra fournir.

A. Stratégies intégrées pour la consolidation de la paix

65. La Commission a continué de porter une attention soutenue aux pays dont elle s'occupe et d'appuyer les efforts réalisés au niveau national en matière de dialogue, de réconciliation, de renforcement des capacités, de réformes institutionnelles, de redressement économique et de droits de l'homme. L'interaction avec la Commission a continué de renforcer le principe de l'appropriation par les pays, de la responsabilité mutuelle et du partenariat de la communauté internationale, tout en encourageant le dialogue entre partenaires nationaux et internationaux. La Commission entend continuer de renforcer sa position en consolidant ces succès et en intensifiant ses efforts dans les pays auxquels elle s'intéresse. Il s'agira pour elle de réduire autant que possible le risque que les pays considérés tombent ou retombent dans un conflit.

66. Le concept de la stratégie concertée de consolidation de la paix s'est avéré un outil pratique et souple qui facilite le dialogue politique et permet d'analyser les origines des conflits, de renforcer la coordination entre les principaux acteurs nationaux et internationaux, de mobiliser les ressources et de suivre les progrès réalisés. À cet égard, afin de renforcer davantage son efficacité, la Commission envisagera, le cas échéant, de continuer de préciser cette stratégie ainsi que toute autre option d'engagement pour l'avenir. La stratégie pourrait être adaptée à une vaste gamme de situations de pays particulières et présenter certaines caractéristiques communes qui, devraient idéalement comporter les éléments suivants : a) un processus consultatif fondé sur le principe d'appropriation nationale, b) une approche intégrée visant à garantir que les dimensions politique, de sécurité et de développement ne s'opposent pas les unes aux autres, mais qu'au contraire elles se renforcent mutuellement; c) une analyse et un inventaire succincts des priorités et des engagements principaux par toutes les parties en présence; d) un mécanisme de suivi et d'examen à l'échelon national, fondé sur des indicateurs concrets, mesurables et soumis à un calendrier pour évaluer les progrès et les échecs concernant les engagements pris; e) la concordance avec les cadres stratégiques nationaux tels que les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté; et f) les moyens d'appuyer la capacité nationale de consolider la paix et de renforcer l'efficacité de l'aide.

67. La Commission a souligné que, lors de l'élaboration et de l'application de la stratégie concertée de consolidation de la paix, il était important de répertorier les ressources, notamment pour pouvoir recenser les lacunes dans l'action menée pour réunir et mobiliser des ressources. Avec l'aide du Bureau d'appui à la consolidation

de la paix, la Commission continuera d'analyser l'appui actuel aux activités de consolidation de la paix dans les pays considérés. Dans ce contexte, elle souligne qu'il faut que le Secrétariat concoure à l'exercice de recensement des activités de consolidation de la paix dans les pays visés et invite toutes les parties prenantes, spécialement les fonds, programmes et organismes des Nations Unies, les institutions financières internationales et les autres partenaires bilatéraux, en particulier ceux qui sont activement engagés dans les pays en question, à fournir dans les meilleurs délais toute information pertinente au Bureau d'appui à la consolidation de la paix.

B. Administration des ressources et renforcement de la coordination

68. La Commission est consciente que l'aide publique au développement, le commerce et les investissements sont extrêmement importants pour les pays relevant d'un conflit. Elle trouve particulièrement encourageant le fait que plusieurs partenaires bilatéraux représentés en son sein aient relevé le niveau de leurs contributions en faveur des pays concernés ou aient décidé de prendre de nouveaux engagements. La Commission continuera de mettre au point des méthodes pour mobiliser les ressources internationales et intérieures et les instruments connexes, tels que l'exercice de recensement précoce et les mécanismes de surveillance et de suivi systématiques.

69. La Commission a noté qu'il fallait utiliser les ressources de manière complémentaire, qu'elles proviennent de sources nationales ou extérieures, publiques ou privées, de donateurs traditionnels ou nouveaux et qu'elles soient financières ou non. Au début de 2008, le Comité d'organisation a examiné le rôle du secteur privé dans la consolidation de la paix et souligné son rôle potentiel en matière d'appui, notamment financier; cet examen a été poursuivi par l'équipe spéciale sur le secteur privé. Ces questions ont aussi été étudiées lors des réunions consacrées à un pays. La Commission s'emploiera également à mobiliser des ressources non financières telles que l'assistance technique et le renforcement des capacités, au profit des gouvernements et d'autres parties prenantes.

70. La Commission renforcera sa coopération actuelle avec la Banque mondiale, le FMI, les banques régionales de développement et les organisations régionales ou sous-régionales, tant au niveau des dirigeants qu'au niveau de l'exécution, pour faire face aux besoins particuliers des pays considérés, en faisant appel aux compétences existant au sein du système des Nations Unies et d'autres organisations.

71. La Commission a appuyé le recours au Fonds pour la consolidation de la paix en tant que catalyseur, l'objectif étant que les ressources nécessaires à la mise en train des activités de consolidation de la paix puissent être immédiatement débloquées et que des fonds suffisants soient mis à disposition pour les opérations de relèvement des pays concernés. À cet égard, elle continuera de renforcer les liens stratégiques entre ses engagements et l'utilisation du Fonds. La Commission sait qu'il importe de renforcer la capacité des pays considérés et la présence de l'ONU sur le terrain pour que le Fonds puisse avoir un rôle efficace. Elle considère également que le Fonds ne peut répondre qu'à une partie des besoins; qu'il faut obtenir des ressources supplémentaires pour appuyer efficacement les efforts

nationaux de consolidation de la paix; et que des approches novatrices seront nécessaires pour que l'effet porteur de l'apport financier de départ, fourni par le Fonds soit ensuite relayé par des sources de financement plus durables et nettement plus importantes. La Commission analysera les moyens appropriés de participer à l'examen du mandat du Fonds par l'Assemblée générale.

72. Assurer la cohérence et la coordination des orientations générales demeure une tâche essentielle au niveau des pays, entre les acteurs nationaux et internationaux, les divers départements, ministères et représentations diplomatiques des États Membres et au sein du système des Nations Unies. Grâce à sa composition diverse et à sa capacité mobilisatrice unique, la Commission encouragera et facilitera la coordination à tous les niveaux.

C. Mise au point de pratiques optimales

73. Le Groupe de travail sur les enseignements de l'expérience a acquis une compétence utile en matière de consolidation de la paix lors de divers débats thématiques. La Commission poursuivra ses efforts afin de mettre au point des pratiques optimales, en renforçant les synergies et en améliorant la coordination entre ses différentes formations, ainsi qu'avec les acteurs extérieurs.

74. À cet égard, il faudra tenir compte de la diversité des points de vue en ce qui concerne les caractéristiques, les principes et les conditions d'une consolidation de la paix efficace; reconnaître le caractère unique de certaines expériences de consolidation de la paix dans des contextes particuliers; et le fait que la consolidation de la paix exige une analyse avisée et une mesure juste de l'histoire et des normes locales.

D. Approfondissement des débats sur les stratégies et les orientations à adopter en matière de consolidation de la paix

75. Le premier séminaire informel de la Commission, organisé au niveau des ambassadeurs les 18 et 19 janvier 2008, a offert une occasion unique d'examiner en détail la valeur ajoutée que la Commission peut apporter, dans le cadre de l'important mandat qui lui a été confié, s'agissant des problèmes à régler concernant la consolidation de la paix et des lacunes à combler dans le domaine du processus de paix global; ce séminaire a également permis d'arriver à un consensus quant à la voie à suivre en matière de principes, de méthodes et de stratégies. La Commission examinera la possibilité d'organiser un séminaire informel annuel pour nourrir la réflexion sur les questions stratégiques des futures sessions.

76. En raison de sa composition spécifique et de sa représentation permanente dans toutes les formations, le Comité d'organisation est considéré comme le garant de la mise en œuvre du mandat de la Commission. Celle-ci entend poursuivre ses débats sur les stratégies et les orientations à suivre en matière de consolidation de la paix, afin de continuer de renforcer sa capacité de mettre en œuvre ses mandats et son impact sur le terrain, et de servir de cadre aux débats sur les questions générales relatives à la consolidation de la paix.

E. Renforcement de la collaboration et de la communication

77. La coopération régulière avec les principaux organes de l'ONU a été essentielle car elle a permis à la Commission de mieux faire connaître son action, d'obtenir leur appui et de coordonner ses activités avec leurs programmes de travail. Le Président de la Commission continuera de tenir régulièrement des réunions avec les Présidents des principaux organes et le Secrétaire général, afin de permettre à la Commission d'envisager une collaboration approfondie. Il prendra soin dans ce contexte de tenir les membres du Comité informés de la teneur de ces réunions. L'Assemblée générale, le Conseil de sécurité, le Conseil économique et social et le Secrétaire général souhaiteront peut-être prendre les dispositions voulues, dans le cadre de leurs compétences et responsabilités respectives, pour continuer de promouvoir l'action de la Commission et, notamment, les recommandations énoncées dans les stratégies intégrées pour la consolidation de la paix.

78. Les présidents des formations par pays de la Commission sont activement associés aux efforts de communication. Dans ce contexte, la Commission continuera de promouvoir la mise en œuvre des stratégies intégrées et de solliciter l'appui de tous les acteurs concernés à cette fin.

79. La collaboration reste essentielle pour faire progresser l'action de la Commission. Cette dernière encouragera donc la contribution active des États Membres, ainsi que des organisations internationales et régionales intéressées et de la société civile, et s'emploiera à diffuser plus largement les résultats de son action et les enseignements tirés à cet égard, notamment par son site Web, par le réseau des praticiens de la consolidation de la paix et par l'Initiative de consolidation de la paix, menée dans le cadre du Programme sur la politique humanitaire et la recherche en matière de conflits de l'Université de Harvard. Ces trois initiatives représentent d'importants moyens pour faire connaître l'action de la Commission; elles renforceront la connaissance qu'ont les partenaires actuels et potentiels de la situation régnant dans les pays dont la Commission s'occupe.

80. La connaissance de l'action menée par la Commission s'est sensiblement améliorée au cours de la période à l'examen, tant dans les pays considérés que dans les capitales des États Membres, aux sièges des organisations internationales et régionales et au sein de la société civile et de la communauté universitaire. Les initiatives de toutes les parties en présence visant à organiser des manifestations (séminaires, colloques ou tables rondes) sur la consolidation de la paix ont également contribué à cette situation. Les réunions organisées par les gouvernements d'États Membres sont particulièrement importantes à cet égard car elles sont autant d'occasions de plaider pour la consolidation de la paix, de promouvoir l'action de la Commission à ce sujet et de susciter un dialogue, au niveau national, sur la meilleure contribution que les pays en question peuvent apporter à la consolidation de la paix. Dans ce contexte, la Commission engage toutes les parties prenantes à continuer d'appuyer son action de sensibilisation.

F. Question d'organisation

81. La question de la répartition des sièges entre les groupes régionaux aux fins de l'élection des membres du Comité d'organisation à l'Assemblée générale et au Conseil économique et social n'a pas fait l'objet d'un accord avant la conclusion de

la deuxième session de la Commission qui a mené aux décisions de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social le 20 juin 2008. La Commission exprime l'espoir que les États Membres parviendront rapidement à un consensus au sujet de la répartition des sièges entre les groupes régionaux aux fins de l'élection des membres du Comité d'organisation.

V. Conclusions

82. Lors de sa deuxième session, la Commission a consolidé ses réalisations au Burundi et en Sierra Leone et institué un mécanisme conjoint de contrôle et de suivi, qui lui permettra d'évaluer régulièrement les progrès réalisés dans les deux pays. La collaboration qu'elle a instaurée récemment avec la Guinée-Bissau a permis à la Commission d'appliquer certains enseignements tirés de l'expérience acquise avec les deux premiers pays et d'introduire certaines innovations dans le processus de paix concernant la Guinée-Bissau, tel que l'envoi d'une mission par la Présidente de la formation en question, dès que la Commission a été saisie et qu'une stratégie en deux volets a été adoptée sur l'utilisation du Fonds pour la consolidation de la paix. Des initiatives similaires ont été observées dans toutes les formations; elles montrent que la Commission est en mesure d'apporter une réponse souple et appropriée à chaque situation.

83. Son action continuant d'évoluer, la Commission doit conserver sa capacité d'innover et, le cas échéant, d'adapter ses méthodes de travail, notamment par l'utilisation de technologies de l'information avancées. Cela est particulièrement important compte tenu du fait que la Commission aura probablement à s'occuper d'autres pays. En continuant de mettre au point les outils de sa collaboration avec les pays, de recueillir des exemples de pratiques optimales, de tirer les enseignements de la consolidation de la paix et d'approfondir les débats sur les stratégies et les orientations à suivre, la Commission pourra continuer de contribuer aux efforts globaux de consolidation de la paix dans les pays dont elle s'occupe et dans l'ensemble de la communauté internationale.

Annexe I

Composition du Comité d'organisation et des formations Burundi, Guinée-Bissau et Sierra Leone

Comité d'organisation

23 juin 2007-22 juin 2008

Afrique du Sud	Guinée-Bissau
Allemagne	Inde
Angola	Indonésie
Bangladesh	Italie
Belgique	Jamaïque
Brésil (présidence de la formation Guinée-Bissau)	Japon (présidence)
Burundi	Luxembourg
Chili	Nigéria
Chine	Norvège (présidence de la configuration Burundi)
Égypte	Pakistan
El Salvador (vice-présidence)	Pays-Bas (présidence de la formation Sierra Leone)
États-Unis d'Amérique	République tchèque
Fédération de Russie	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Fidji	Sri Lanka
France	
Géorgie	
Ghana (vice-présidence)	

Membres supplémentaires de la formation Burundi (en application du paragraphe 7 des résolutions 60/180 de l'Assemblée générale et 1645 (2005) du Conseil de sécurité)

Canada
Croatie
Danemark
Kenya
Népal
Ouganda
République démocratique du Congo
République-Unie de Tanzanie
Rwanda

Banque africaine de développement
Commission économique pour l'Afrique
Communauté économique de l'Afrique de l'Est
Communauté économique des États de l'Afrique centrale

Organisation internationale de la Francophonie
Représentant exécutif du Secrétaire général
Représentant spécial du Secrétaire général pour la Région des Grands Lacs
Union africaine
Union interparlementaire

**Membres supplémentaires de la formation Guinée-Bissau
(en application du paragraphe 7 des résolutions 60/180
de l'Assemblée générale et 1645 (2005) du Conseil de sécurité)**

Bénin
Burkina Faso
Cap-Vert
Espagne
Gambie
Guinée
Mexique
Mozambique
Niger
Portugal
Sao Tomé-et-Principe
Sénégal
Timor-Leste

Banque africaine de développement
Communauté des pays de langue portugaise
Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
Organisation internationale de la Francophonie
Programme des Nations Unies pour le développement
Représentant du Secrétaire général
Union africaine
Union économique et monétaire ouest-africaine

**Membres supplémentaires de la formation Sierra Leone
(en application du paragraphe 7 des résolutions 60/180
de l'Assemblée générale et 1645 (2005) du Conseil de sécurité)**

Burkina Faso
Guinée
Irlande
Libéria
Sierra Leone
Suède

Banque africaine de développement
Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest
Commission économique pour l'Afrique
Commonwealth
Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest

Représentant exécutif du Secrétaire général
Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest
Union africaine
Union du fleuve Mano

**Participants à toutes les réunions de la Commission
de consolidation de la paix (en application du paragraphe 9
des résolutions 60/180 de l'Assemblée générale et 1645 (2005)
du Conseil de sécurité)**

Banque mondiale
Communauté européenne
Fonds monétaire international
Organisation de la Conférence islamique

Annexe II

Chronologie des activités du Comité d'organisation

Séances officielles*

2007

27 juin

Élection du Président et des Vice-Présidents; adoption du calendrier provisoire des séances pour la période de juillet à décembre 2007

16 juillet

Adoption du rapport de la Commission de consolidation de la paix sur les travaux de sa première session (A/62/137-S/2007/458)

12 septembre

Élection du Président

18 octobre

La question du financement des missions de la Commission de consolidation de la paix

19 décembre

Lettre datée du 11 décembre 2007, adressée au Président de la Commission de consolidation de la paix par le Président du Conseil de sécurité [saisissant la Commission (à propos de la situation en Guinée-Bissau A/62/736-S/2007/744)]

2008

12 juin

Lettre datée du 30 mai 2008, adressée au Président de la Commission de consolidation de la paix par le Président du Conseil de sécurité (saisissant la Commission à propos de la situation en République centrafricaine) (A/62/864-S/2008/383)

19-23 juin

Adoption du rapport annuel de la Commission de consolidation de la paix (PBC/2/OC/L.2), tel que révisé

* Les ordres du jour et les comptes rendus analytiques des séances officielles sont disponibles sur le site Web de la Commission (www.un.org/peace/peacebuilding).

Séances officielles

2007

10 septembre

Élection du Président

16 octobre

Débat de l'Assemblée générale, le 10 octobre, et du Conseil de sécurité, le 17 octobre; points à examiner concernant l'inscription d'un nouveau pays au programme de la Commission de consolidation de la paix; modalités et questions susceptibles de faire l'objet de débats thématiques; renforcement des relations avec les institutions financières internationales; question du financement des missions de la Commission de consolidation de la paix; questions concernant la Commission et le Fonds pour la consolidation de la paix

19 novembre

Points à examiner concernant l'inscription de nouveaux pays au programme de la Commission de consolidation de la paix et renforcement de la relation avec les organes compétents; débat sur les stratégies et les orientations générales à la Commission

17 décembre

Séminaire de la Commission; séance d'information informelle – Fonds pour la consolidation de la paix; exposé de Richard Caplan consacré à la mesure de la consolidation de la paix et à l'appui à la transition

19 décembre

Consultations sur la saisine de la Commission à propos de la situation en Guinée-Bissau

2008

16 janvier

Séminaire de la Commission; réunion de la formation Guinée-Bissau

19 février

Débat sur les stratégies et grandes orientations intitulé « Le rôle du secteur privé dans la consolidation de la paix : contribution de la Commission de consolidation de la paix »

24 mars

Harmonisation des activités de la Commission de consolidation de la paix et du Fonds pour la consolidation de la paix

17 avril

Exposé de Saherwork Zawdy, Présidente du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine

13 mai

Débat sur les stratégies et les grandes orientations concernant la création de synergies stratégiques pour la consolidation de la paix – le rôle de la Commission de consolidation de la paix; présentation du projet de rapport de la Commission sur les travaux de sa première session

2 juin

Adoption officielle du deuxième rapport annuel de la Commission de consolidation de la paix

12 juin

Consultations sur la saisine de la Commission à propos de la République centrafricaine

19 juin

Réunion d'information de haut niveau avec le Président du Forum des anciens chefs d'État et de gouvernement africains sur la « Consolidation de la paix en vue de l'édification d'États capables en Afrique »; rapport de l'équipe spéciale sur le secteur privé; rapport du Groupe de travail sur les enseignements tirés de l'expérience; examen de l'élection du Président et d'autres responsables

Annexe III

Chronologie des activités de la formation Burundi

Réunions officielles*

2007

19 septembre

Adoption des « Conclusions et recommandations de la Commission de consolidation de la paix comme suite au rapport du Président de la formation Burundi » (PBC/2/BDI/2)

5 décembre

Adoption du Mécanisme de contrôle et de suivi du Cadre stratégique pour la consolidation de la paix au Burundi (PBC/2/BDI/4)

2008

20 mars

Adoption des Conclusions et recommandations de la Commission de consolidation de la paix concernant la situation au Burundi (PBC/2/BDI/7)

23 juin

Examen semestriel de la mise en œuvre du Cadre stratégique de consolidation de la paix au Burundi

Réunions officieuses

2007

19 juillet

Examen du calendrier des travaux et premiers échanges de vues

2 août

Débat informel sur la situation au Burundi

13 août

Exposé du Burundi sur l'action de l'Union africaine, de l'Union européenne, de l'ONU et des acteurs régionaux en réaction à la situation politique régnant dans le pays

* Les ordres du jour et les comptes rendus analytiques des séances officielles sont disponibles sur le site Web de la Commission (www.un.org/peace/peacebuilding).

22 août

Examen de la mise au point du Mécanisme de contrôle et de suivi du Cadre stratégique pour la consolidation de la paix au Burundi

14 septembre

Conclusions et recommandations de la Commission de consolidation de la paix faisant suite au rapport du Président de la formation Burundi

3 octobre

Point de la situation concernant le Mécanisme de contrôle et de suivi au Burundi et la mission d'assistance technique au Bureau intégré des Nations Unies au Burundi

18 octobre

Point de la situation concernant le Mécanisme de contrôle et de suivi au Burundi

6 novembre

Point de la situation concernant le Mécanisme de contrôle et de suivi au Burundi

15 novembre

Point de la situation concernant le Mécanisme de contrôle et de suivi au Burundi

21 novembre

Point de la situation concernant le Mécanisme de contrôle et de suivi au Burundi

2008

6 février

Point de la situation sur les questions de consolidation de la paix recensées dans le Cadre stratégique pour le Burundi

29 février

Séance d'information sur la réunion avec les Représentants spéciaux et Envoyés spéciaux sur le Burundi, organisée au Cap les 22 et 23 février 2008

9 avril

Débat sur les arrangements concernant la visite de la Commission de consolidation de la paix au Burundi

23 avril

Débat sur l'évolution récente de la situation au Burundi

30 avril

Rapport de la Commission de consolidation de la paix sur sa visite au Burundi

8 mai

Débat sur les arrangements concernant la visite de la Commission de consolidation de la paix au Burundi

27 mai

Débat consacré aux solutions durables à apporter aux questions foncières au Burundi

16 juin

Réunion d'information officieuse avec les organisations non gouvernementales

Annexe IV

Chronologie des activités de la formation Sierra Leone

Réunions officielles*

2007

12 décembre

Adoption du Cadre de coopération pour la consolidation de la paix en Sierra Leone (PBC/2/SLE/1)

2008

19 mai

Consultation de haut niveau avec les parties prenantes sur l'application du Cadre de coopération pour la consolidation de la paix en Sierra Leone (voir PBC/2/SLE/5)

19 juin

Examen semestriel du Cadre de coopération pour la consolidation de la paix

Réunions officieuses

2007

25 juillet

Préparation des élections nationales

17 août

Rapport oral sur les élections présidentielles et la préparation du deuxième tour des élections

20 septembre

Réunion finale sur les élections

4 octobre

Préparation de la visite du Président en Sierra Leone

19 octobre

Rapport sur la visite en Sierra Leone effectuée par le Président

* Les ordres du jour et les comptes rendus analytiques des séances officielles sont disponibles sur le site Web de la Commission (www.un.org/peace/peacebuilding).

30 octobre

Réunion sur le projet de Cadre de coopération pour la consolidation de la paix

7 novembre

Réunion sur le projet de Cadre de coopération pour la consolidation de la paix

13 novembre

Réunion thématique sur le développement du secteur de l'énergie

20 novembre

Réunion sur le projet de Cadre de coopération pour la consolidation de la paix

27 novembre

Réunion sur le projet de Cadre de coopération pour la consolidation de la paix

2008

14 février

Réunion sur la mise en œuvre du Cadre de coopération pour la consolidation de la paix, consacrée principalement aux élections municipales et au développement du secteur de l'énergie

18 mars

Rapport oral sur les visites du Président en Europe et à Washington, visant à sensibiliser les interlocuteurs et à mobiliser des ressources

29 avril

Rapport oral sur la visite du Président en Sierra Leone

30 mai

Préparation de la visite de la Commission de consolidation de la paix en Sierra Leone

17 juin

Réunion d'information officielle avec les organisations non gouvernementales

Annexe V

Chronologie des activités de la formation Guinée-Bissau

Réunions officielles*

2008

21 janvier

Première réunion de la formation Guinée-Bissau et examen du programme de travail indicatif

20 février

Présentation par le Gouvernement bissau-guinéen de ses priorités en matière de consolidation de la paix

Réunions officieuses

2008

5 février

Réunion d'information sur la visite de la Présidente en Guinée-Bissau

13 février

Présentation de l'inventaire des ressources de la consolidation de la paix en Guinée-Bissau par le Bureau d'appui à la consolidation de la paix

27 février

Examen préliminaire du projet de Cadre stratégique pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau

14 mars

Examen de la note d'information sur la situation en Guinée-Bissau

2 avril

Examen du programme de travail; exposé du Bureau d'appui à la consolidation de la paix sur le Cadre pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau

23 avril

Échange de vues avec le Secrétaire général de la Communauté des pays de langue portugaise

* Les ordres du jour et les comptes rendus analytiques des séances officielles sont disponibles sur le site Web de la Commission (www.un.org/peace/peacebuilding).

30 avril

Examen du rapport de la Commission de consolidation de la paix sur sa visite en Guinée-Bissau

7 mai

Débat thématique sur les obstacles à surmonter concernant les élections législatives attendues en Guinée-Bissau

14 mai

Débat thématique consacré aux problèmes posés par la réforme de l'administration publique et les mesures visant à relancer l'économie

28 mai

Débat thématique sur les défis à relever en matière de lutte contre le trafic de stupéfiants et le renforcement de l'appareil judiciaire

11 juin

Affaires sociales, notamment emploi des jeunes et formation professionnelle; informations actualisées sur les préparatifs des prochaines élections législatives

18 juin

Réforme du secteur de la sécurité et état de droit

Annexe VI

Chronologie des activités du Groupe de travail sur les enseignements de l'expérience

2007

19 septembre

Cadres stratégiques

8 novembre

Capacités budgétaires des pays sortant d'un conflit

13 décembre

Gouvernance locale et décentralisation dans les contextes d'après guerre

2008

29 janvier

Les femmes et la consolidation de la paix : renforcement de la participation des femmes

26 février

L'administration de la justice en période de transition

13 mars

Analyse comparative des enseignements tirés de la gestion des déplacements internes dans le cadre de la consolidation de la paix

8 mai

Environnement, conflits et consolidation de la paix

12 juin

Examen des débats thématiques tenus dans le Groupe de travail
